



➤ Dossiers INFRA

Les chantiers « clés en main » ...

La réorganisation de l'INFRA 2010 des EVEN / ELOG a mis en évidence la pertinence technique et économique de réaliser des chantiers « clés en main » par des équipes spécialisées et responsabilisées en établissements INFRALOG. Avant tout, il faut savoir qu'il existe 4 différents niveaux de chantiers clés en main, selon 4 niveaux de prestations :

- Niveau 1 : l'ELOG réalise en responsabilité la partie technique de la prestation
- Niveau 2 : l'ELOG réalise, en plus du niveau 1, la prestation sécurité en totale responsabilité.
- Niveau 3 : l'ELOG réalise, en plus des N 1 et 2, la prestation en responsabilité maîtrise d'œuvre travaux (commande de matières, contrats de travaux...).
- Niveau 4 : le chef de projet, MOEG, se positionne en responsabilité à l'ELOG.



Penchons nous sur le niveau 1, en pratique, il fonctionne depuis très longtemps, une équipe logistique réalise un chantier pour une UO territoriale, et prend à son compte la responsabilité technique des travaux, puis valide à l'issue du chantier que les normes prescrites ont été respectées. Selon la technicité du chantier, un document de récolement peut être remis à l'INFRAPÔLE (Fiche de remplacement de rail, relevé d'écartement...). Comme pour une entreprise privée, une réception doit être réalisée avec listage des non conformités, finitions à reprendre.

La réelle nouveauté, c'est le niveau 2, en effet, l'équipe de l'INFRALOG (Voie, SE, SM ou caténaire), réalise le chantier en responsabilité technique, mais prend à son compte la sécurité du chantier : sécurité du personnel PS9, et sécurité des circulations S9, S10 et S11. Cela signifie dans l'absolu, que l'UO territoriale n'a plus d'agent sur le chantier. L'intérêt économique est réel, l'équipe de l'INFRALOG prend la mesure S9, met en place la sécurité sur le chantier et assure la responsabilité technique.

Par contre, le niveau 2 n'est pas une mince affaire au niveau de la préparation d'un chantier. L'entité Logistique doit s'armer d'une pléiade d'habilitations, ce qui l'oblige à tenir à jour un plan de veille aussi lourd qu'en INFRAPÔLE, avec en plus les habilitations spécifiques aux technicités d'un INFRALOG. Et le plus compliqué à gérer, c'est l'aspect « connaissance des particularités locales ». En effet, avant un chantier « clés en main de niveau 2 », Le responsable INFRALOG de la sécurité du chantier doit avoir reçu une information sur les particularités locales de la zone du chantier (sens de circulation, vitesse de ligne...) délivrée par une personne de l'encadrement de l'UO territoriale. A savoir que cette attestation est délivrée pour une durée bien déterminée, en générale celle du chantier.

Le niveau 3 n'est pas pratiqué partout, il faut avant tout que l'INFRALOG possède le pool maîtrise d'œuvre travaux (CDT, CCRN et CSN travaux). Quand au niveau 4, il n'est quasiment pas pratiqué.

Les chantiers clefs en main sont définis à A-1 entre l'INFRAPÔLE et l'INFRALOG, ces derniers réalisent des devis ELOG pour prise en compte par l'EVEN dans le processus budgétaire du CAP.

Le réel intérêt, c'est le niveau 2, surtout sur le plan économique, car il n'y a plus d'agent INFRAPÔLE spécifiquement prévus à des tâches sécuritaires.

